

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Conseil municipal du 12 décembre 2011

Commission «Patrimoine, travaux, voirie et environnement»

Séance du 30 novembre 2011

24 Logement Francilien - aménagement des aires de jeux - convention

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, GRIMBERT, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, LEFEVRE, FEVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. SZPIRKO

Pouvoir à :

Mme DINGIVAL

M. ASSAMTI

Pouvoir à :

M. CABARET

Mme BARBETTE

Pouvoir à :

M. MONTES

M. MACHU

Pouvoir à :

M. TAHI

M. CHEURFA

Pouvoir à :

M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme PORAS

Mme KOUACHI-MAHSAS

Mme M'BAYE-DIAO

Mme RIFFAULT

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal

39

- Nombre de conseillers en exercice

39

- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

34

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Claude CABARET, maire-adjoint, expose :

Depuis 2006, la S.A. Le Logement Francilien, propriétaire d'espaces verts ouverts au public, a autorisé l'installation d'équipements sportifs de loisirs par la Ville de Creil, sur des terrains lui appartenant. La convention correspondante, objet de la délibération du conseil municipal du 26 juin 2006, est arrivée à terme.



maintenant !

Aussi, la présente délibération a pour objet de procéder à l'établissement d'une nouvelle convention entre le Logement Francilien et la Ville de Creil. Celle-ci concerne, dans les mêmes conditions, la mise à disposition à titre gratuit, de l'ensemble des parcelles de terrains appartenant à la S.A. H.L.M Le Logement Francilien situées, sur le territoire de la commune, pour l'installation, le cas échéant, de nouvelles aires de jeux et d'équipements sportifs de loisirs, ainsi que la mise en conformité, l'entretien ou le renouvellement de ceux existants, aménagés par la Ville, y compris les contrôles techniques réglementaires.

Cette convention sera conclue pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois par reconduction expresse.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,

Vu le code de la construction et de l'habitat, notamment les articles L134-1, L134-5, L271-4 et L271-6,

Vu l'avis de la commission « Patrimoine, travaux, voirie et environnement » en date du 1^{er} juin 2011,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec Le Logement Francilien relative à l'aménagement et l'entretien d'aires de jeux situées à Creil, sur des terrains, propriété de la SA Le Logement Francilien.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **15 DEC. 2011**

notifiée 20.12.11

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

16 DEC. 2011

Jean-Claude VILLEMAIN

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le ~~19.12.11~~ 19.12.11. Signature Le Maire

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raiuy



C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISEPICARDIE